Hausse du SMIC et grille de rémunération AESH : salaires indécents et ancienneté balayée

mardi 3 mai 2022, par CGT

L’augmentation mécanique du SMIC va entrainer une 4èmemodification de la grille indiciaire des AESH depuis sa création. Ce n’est donc pas un choix politique mais une application stricte de la loi concernant les bas salaires.

Dès l’origine la CGT Éduc’action avait dénoncé cette grille indigne à l’égard d’agent•es dont on ne reconnait toujours pas la valeur professionnelle, ce qui passerait obligatoirement par la création d’un emploi statutaire de la Fonction publique d’État.